MANIFESTE
DES REPRÉSENTANS
DU COMTÉ VENAISSIN.

AU ſein orageux des diſſentions civiles, la calomnie fait retentir de toute part ſa voix menſongère, & pénètre facilement dans des cœurs infectés du venin des paſſions. Mais la vérité, dont les rayons ſont quelquefois décolorés, ſans être affoiblis, jette bientôt une vive étincelle, & aſſure le triomphe de ſon pouvoir ſuprême. En lui préparant ce triomphe par un narré des faits, ſimple & fidelle, nous nous acquitterons d'une dette ſacrée envers elle, nous mériterons l'eſtime de la France entière, & nous juſtifierons la confiance que nos concitoyens ont mis en notre patriotiſme. Quel emploi plus noble, plus important, plus néceſſaire pourrions-nous en faire ?

Le peuple du Comté Venaiſſin eſt agricole, con-

ſéquemment doux & paiſible. La fureur des partis ne l'agitoit point, & ſon ame ne reſſentoit pas les paroxiſmes de la haine, qui en ſont l'effet néceſſaire, lorſque la révolution actuelle de la France vint réveiller en lui l'amour inné de la liberté, & le déſir ſi naturel d'une réintégration dans ſes droits primitifs. Les eſprits fermentèrent, & ſe portèrent vers des objets qui n'avoient point encore fixé leur attention. Le pouvoir arbitraire avoit fait en ſilence des progrès rapides ; on voulut auſſitôt le détruire. Les abus de tout genre s'étoient profondément enracinés ; on réſolut ſur le champ de les extirper. Les ennemis du bien public étoient trop foibles pour s'oppoſer au vœu que tous les bons citoyens s'empreſſoient de manifeſter ; & il auroit été accompli peut-être, ſans la plus légère commotion, ſi la ville d'Avignon eût ceſſé de le contrarier par des projets ambitieux, des manœuvres inſidieuſes & des entrepriſes hoſtiles.

Cette Ville formoit un État ſéparé, dont les limites parurent trop étroites à ceux qui venoient de s'emparer illégalement de ſon adminiſtration. En conſéquence ils propoſèrent au Comté Venaiſſin de s'y réunir. Leur demande, loin d'être rejetée, fut bien accueillie. Mais l'Aſſemblée générale de cette Province ne ſe jugeant pas compétante pour prononcer ſur cette affaire, en renvoya la déciſion aux États généraux dont la tenue prochaine étoit arrêtée. Soit que cette réponſe ne ſatisfît pas l'impatience des Officiers municipaux d'Avignon ; ſoit qu'ils n'agiſſent pas de bonne foi dans leur démarche, ils conçurent auſſitôt le deſſein d'appeler à eux partiellement toutes les communautés, afin de diſſoudre le corps en-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tier de la Province. Ils envoyèrent par tout des émiſſaires ; & des écrits peu modérés ou calomnieux circulèrent de toute part. Dès-lors le ferment des diviſions ſe prépara ; & la diſcorde attiſa ſes feux. Une Commiſſion intermédiaire nouvellement établie pour maintenir l'ordre dans le Comté Venaiſſin, prévit l'incendie & l'empêcha de ſe répandre. Il gagna ſeulement quatre ou cinq villages qui étoient plus à portée que les autres d'être ſéduits par les émiſſaires avignonais, ou dont cette Commiſſion avoit voulu réprimer les attentats dangereux contre la propriété.

Cependant, malgré tous les efforts du Corps municipal d'Avignon, malgré ſes menées, tantôt ouvertes, tantôt clandeſtines, les aſſemblées primaires convoquées par Mgr. le Vice-Légat, ſe tinrent ; & les troubles qu'on avoit cherché à y ſuſciter, s'apaisèrent. L'Envoyé du Pape, qu'Avignon repouſſoit loin de ſes murs, en le déclarant perturbateur du repos public, s'il oſoit y entrer, fut invité à venir dans le Comté Venaiſſin. Il donna ſon conſentement aux nouveaux États de cette Province. Compoſés de députés librement élus, ils ſe regardèrent comme le corps légal des vrais Repréſentans du peuple, & ſe hâtèrent avec raiſon de prendre le nom d'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE.

Ce conſentement de l'Envoyé de SA SAINTETÉ, la reception qu'on lui avoit faite, & le contraſte qu'offroit la conduite reſpectueuſe du peuple du Comtat, avec la manière ſéditieuſe, outrageante & violatrice du droit des gens, dont les démagogues avignonais agiſſoient envers leur légitime Monarque, firent naître dans leur cœur les ſentimens d'une

haine implacable, & en excitèrent toutes les fureurs. N'oubliant rien pour ſe faire des partiſans, ils n'eurent pas honte de les chercher ſouvent dans la claſſe des gens les plus diffamés, & tentèrent même, dans chaque lieu, de former en leur faveur une coalition de méchans. Ils implorèrent l'aide de la calomnie; & les ſatellites ordinaires de celle-ci, de vils folliculaires emboucherent pour eux la trompette de l'impoſture. A peine ces horribles ſons ſe propageoient en France, qu'une ſcène barbare fixa l'attention de ce royaume, & Avignon en fut le théâtre ſanglant. Laiſſons tomber ſur d'affreux détails, le voile lugubre dont l'humanité, plongée encore dans le deuil, voudroit les couvrir. Elle n'a aucun reproche à nous faire dans cette fatale journée. Nous eſpérâmes déſenivrer le peuple avignonais du ſang innocent dont il s'étoit abreuvé ſi lâchement & avec tant de cruauté : nous offrîmes à ſa Municipalité des ſecours, & ils ne furent point acceptés.

Un événement ſi déſaſtreux & des offres ſi généreuſes auroient dû inſpirer des ſentimens de paix, ou du moins arrêter des conſpirations journalières & des entrepriſes trop ouvertes contre le repos de la Province. Mais les ſerpens qui entourent la diſcorde, ne lui permettent pas de s'aſſoupir. Les chefs avignonais laiſsèrent partir un détachement de leurs gardes nationales pour le Thor. Réuni à quelques particuliers de cette ville, il s'y livra à la licence, & voulut rompre l'aſſemblée primaire qu'on y tenoit pour l'élection des Officiers municipaux. Les menaces réitérées de faire feu, irritent le peuple. Le tocſin ſonne. On court aux armes. Alors le détachement avignonais ſe ſentant trop foible, ſe retire; & dans

un accès de rage, il fait une décharge de mouſqueterie ſur ce même peuple qui ne reſpire plus que la vengeance. Croyant avoir vu partir quelques coups du balcon de M. Breſſy, malheureuſement ſoupçonné d'être zélé partiſan d'Avignon, il enfonce les portes de la maiſon de ce vieillard, l'arrache ſans pitié de ſes foyers, & le fuſille ſoudain, au milieu de la place. Cette déplorable exécution ſe fit à ſept heures du ſoir, pendant que les gardes citoyennes du Comté Venaiſſin ſe hâtoient d'arriver au Thor, pour y rétablir le bon ordre, & empêcher toute effuſion de ſang. Au premier avis que l'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE avoit eu, d'une émeute dans cette ville, elle avoit donné ordre à pluſieurs détachemens de ces gardes, de s'y porter en diligence. Malgré la rapidité de leur marche, ils n'arrivèrent qu'aſſez tard, quatre heures après le meurtre dont nous parlons, & furent ſeulement à temps d'en arrêter les ſuites fâcheuſes. La fureur populaire s'apaiſa; le calme renaquit, & on ſe contenta d'emmener priſonniers, quelques citoyens dont la vie pouvoit être en danger, & un ſoldat avignonais qui ſe trouvoit bleſſé. Le comité militaire des troupes françaiſes & le Maire d'Orange ſe ſont chargés de faire juger cet homme qu'on a remis entre leurs mains. Ils ont encore promis d'inſtruire le procès de ſes compagnons, comme auteurs des troubles du Thor. L'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE, après les avoir dénoncés, n'a pas cru devoir elle-même garder le ſilence ſur la mort de M. Breſſy; elle a enjoint aux Tribunaux d'en prendre connoiſſance. Ce dernier acte de juſtice eſt une preuve de l'impartialité de cette Aſſemblée, & de ſa modération inaltérable.

Depuis quelques jours, on avoit dreſſé à Cavaillon, ſeconde ville du Comté Venaiſſin, un énorme gibet, & les expreſſions qu'un infame Gazetier, apologiſte zélé du crime, s'étoit permiſes pour juſtifier cet attentat, avoient cauſé une indignation générale. Elle paſſa rapidement dans l'ame des troupes raſſemblées pour ſe porter au Thor. Elles demandèrent à grands cris de marcher à Cavaillon pour y abattre ce monument de tyrannie, & effacer par-là l'ignominie dont leurs compatriotes pourroient être entâchés. L'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE applaudiſſant à ces ſentimens d'humanité & d'honneur, perſuadée que le ſalut public commandoit impérieuſement de les fomenter dans le cœur du peuple, ordonna à tous les détachemens de ſe rendre ſous les murs de Cavaillon. Ils y arrivèrent bientôt, accompagnés de quatre Commiſſaires conciliateurs, le rameau d'olivier à la main, & portant des paroles de paix. Les portes de la ville s'ouvrirent; on n'y commit pas le moindre acte d'hoſtilité; les troupes ne s'y permirent aucun excès, & la licence ne ternit point leur gloire civique. Elles frémirent d'horreur à la vue de la potence placée en face de la maiſon commune, pour mieux inſulter aux loix, & armée d'un grand nombre de crochets, pour annoncer que celui des victimes ſeroit conſidérable, & imprimer plus profondément la terreur dans l'eſprit de neuf mille citoyens. Elle étoit ſans ceſſe alimentée & croiſſoit même à chaque inſtant par des liſtes de proſcriptions, que la vengeance ou la crainte ſe plaiſoit à faire courir. Cet affreux gibet fut auſſitôt abattu & brûlé. Mais l'impreſſion qu'il avoit fait, étoit ſi forte, que le ſilence du deſpotiſme régna encore toute la jour-

née ; & ce fut ſeulement le lendemain que la liberté oſa élever ſa voix courageuſe. La léthargie funèbre dans laquelle Cavaillon ſembloit être plongée, diſparut. Ses habitans s'empreſsèrent à dénoncer aux troupes, l'auteur de tous leurs maux. Unanimement & de concert avec elles, ils demandèrent qu'on ſaiſit le ſieur Chabran qui fut conduit ſur le champ dans les priſons de Carpentras. L'ASSEMBLÉE REPRESENTATIVE ne tient point le glaive de la juſtice ; il eſt dépoſé, en d'autres mains. Elle ne ſouffre nulle part d'échafauds, que ceux deſtinés au criminel dont la loi a prononcé le ſupplice. Si le ſieur Chabran eſt innocent, ſon triomphe ne peut être douteux ; s'il eſt coupable, aucune peine ne lui ſera infligée qu'à la ſuite d'un long examen, & après avoir ſubi deux jugemens.

Le vif intérêt que les Municipaux d'Avignon prennent au ſort de cet accuſé, n'étonne point ; mais pouvoit-on s'imaginer qu'il portât un anonyme frénétique à inviter les Gardes françaiſes du camp fédératif de Beaucaire, *à aller couper le lacet fatal qui attend des têtes innocentes*. L'écrit infernal de ce malheureux énergumène, & quelques autres du même genre, ont été répandus avec une profuſion ſcandaleuſe. On ne craint pas d'y prêcher une eſpèce de croiſade, contre les habitans du Comté Venaiſſin, afin *de délier leurs langues enchaînées par les agens d'un deſpote uſurpateur.* Quelle abſurde calomnie ! quelle étrange invitation !

FRANÇAIS ! on vous outrage, on méconnoît votre généroſité. L'ivreſſe de la haine & le bandeau de la vengeance ne vous aveuglent pas. Voyez & frémiſſez. Ces hommes qu'on voudroit immoler à de cruels reſſentimens, ſont vos frères. On vous les

dépeint comme les ennemis implacables de votre Conſtitution, & ils l'ont adoptée avec joie. On vous les repréſente comme des *Ariſtocrates* fanatiques, & ils ont adhéré avec enthouſiaſme à la déclaration des droits de l'homme. Jamais ils ne ſe ſont écartés du principe de l'égalité en droits, que vous avez conſacré. Enfin, admirateurs de la ſageſſe de vos décrets, ils ſe hâtent de les promulguer & de les mettre à exécution. Ce terme d'*Ariſtocratie* n'eſt donc qu'un cri de guerre, pouſſé contre eux par une rage impuiſſante. Ils n'ont pas voulu être parjures, ils ſont reſtés fidelles à leur légitime Prince : voilà leur ſeul crime ; voilà l'unique cauſe de ce cri homicide. Nation magnanime, dont la loyauté forma de tout temps le caractère, improuveriez-vous le ſentiment qui nous anime ? Il émane de vous ; c'eſt celui de votre propre cœur. Il nous honore ; nous ſommes aſſurés de votre eſtime.

Et Vous, dont l'amitié nous fut toujours chère, Voiſins, auxquels tant de liens nous uniſſent, témoins irréprochables de notre conduite, rendez un témoignage éclatant à la vérité, impoſez un éternel ſilence à la calomnie. L'humanité vous en preſſe, votre honneur l'exige, & la juſtice vous le commande.

AYME Prêtre, Préſident.

DELAPEYRE,
FAULCON,
FAUQUE,
GINOUX, } Secrétaires.

Carpentras, 5 août 1790.

A CARPENTRAS, chez DOMINIQUE-GASPARD QUENIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE.